

CENTRE D'ACTIVITÉS CULTURELLES – 8 RUE DES CHARDONS – 45300 PITHIVIERS

Bulletin Janvier à Mars 2020



Photo de Jean Louis GARREAU

LES RENDEZ-VOUS

Janvier 2020

- **Mardi 7** : 20h00 : soirée projection (envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr)
- **Mardi 14** : 20h00 : atelier et inscription des photos du concours National 1 Nature
- **Mardi 21** : 20h00 : soirée papier
- **Mardi 28** : 20h00 : galette

Février 2020

- **Mardi 4** : soirée projection (envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr).
- **Mardi 11** : 20h00 : atelier : le module bibliothèque de Lightroom
- **Mardi 18** : 20h00 : soirée papier
- **Mardi 25** : 20h00 : atelier

Mars 2020

- **Mardi 3** : 20h00 : soirée projection (envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr).
- **Mardi 10** : 20h00 : atelier
- **Mardi 17** : 20h00 : soirée papier.
- **Mardi 24** : 20h00 : atelier
- **Mardi 31** : 20h00 : atelier

CONTACTS

Jean louis THIERRY : 02 38 30 01 15
Dominique TUILARD : 02 38 34 24 97 et dominique.tuilard1@orange.fr
Philippe DUVAL : duval.ph@orange.fr

SITE INTERNET

<http://www.photoclubdepithiviers.fr>
E-mail : photoclub@photoclubdepithiviers.fr

Envoi des photos pour le 1er mardi de chaque mois

Afin de simplifier l'envoi des photos que nous projetons chaque premier mardi du mois, une nouvelle adresse mail vient d'être créée. Dès maintenant, vous devez envoyer vos photos à envoiphoto@photoclubdepithiviers.fr.

Cette adresse permettra de récupérer vos photos directement au club, sans passer par Philippe ou David. Ainsi en l'absence de Philippe et David vous pourrez quand même projeter les photos. Autre avantage pour vous : comme les photos sont récupérées directement au club, vous avez un délai supplémentaire pour les envoyer. Vous pouvez en effet les envoyer jusqu'au dernier moment soit quelques heures avant la projection.

Rappel concernant le nombre de photos, la taille et le poids des fichiers : le nombre de photo est limité à 5 par personne. Concernant la taille, au moins une longueur doit faire 1920 pixels. Donc si votre photo est en format portrait, la hauteur doit faire 1920. Si votre photo est au format paysage, sa largeur doit faire 1920. Concernant le poids, il doit être limité à 3 méga-octets maximum. Il peut être inférieur à 3 Mo, mais pas supérieur.

Imprimante

L'utilisation de l'imprimante se fera lors des 2ème et 4ème mardi du mois, lors des soirées ateliers. Chaque personne qui souhaite imprimer devra être accompagnée d'un « encadrant » qui, soit assistera la personne, soit se chargera d'imprimer. 4 personnes ont été désignées comme encadrant : Paul, Pierre, Philippe et David.

Pour faire simple : vous souhaitez imprimer une ou plusieurs photos. La première chose, c'est de l'avoir travaillé chez vous. Les photos que vous amènerez doivent être prêtes à imprimer. Vous les apportez sur une clé USB (sans les avoir redimensionnées). Vous apportez aussi votre propre papier photo. Vous demandez ensuite à un des « encadrants » présent d'imprimer avec vous.

Rappel : vos photos doivent être prêtes à imprimer. Les « encadrants » ne sont là que pour vous aider à imprimer, pas pour retoucher vos photos.